



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 02.12.2019

Présents : Jean ETIENNE, Jean Paul HYVERNAT, Claude ALLES, Gérard BOULICAUT, Claude DONIER, Françoise RICARD, Franck CAILLON, Hugues DESFORGES, Pierre TERRAIL, Claire DRAMAIX, Christophe FAVRE, François CLAVIER.

Mme Françoise RICARD en retard, n'a pas pu prendre part au vote des délibérations.

Absents excusés : Maxence DUPUPET, Stéphanie PLAZA, Bernadette JOUBERT-ROQUIS.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE, Maire.

Constatant l'existence d'un quorum, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01 octobre 2019

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des voix.

FINANCES

1. Révision des loyers du logement communal et du bail commercial

Monsieur le Maire, Jean ETIENNE, rappelle à l'assemblée délibérante :

Que lorsque le contrat prévoit la révision du loyer, celle-ci intervient chaque année à la date anniversaire du contrat,

Que l'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser les loyers des logements,

Que l'indice des loyers commerciaux (ILC) sert de base pour réviser les loyers commerciaux,

Monsieur le Maire, Jean ETIENNE, propose à l'assemblée délibérante :

De réviser le loyer du logement communal situé au 65 rue du Château à Lachassagne,

De réviser le loyer du local commercial situé au 4 rue du Château à Lachassagne,

Vu l'indice de référence des loyers (IRL),

Vu l'indice des loyers commerciaux (ILC),

Vu les conditions de révision énoncées dans le bail des locaux d'habitation et le bail commercial,

Considérant ces éléments, il est proposé de réactualiser le montant du loyer de la façon suivante :

	Loyer avant révision en €	Loyer retenu après révision en €
Logement situé au 65 rue du Château application au 1 ^{er} décembre 2019	570.51 €	579.22 €
Local commercial situé au 4 rue du Château application au 01 janvier 2020	258.23 €	264.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les nouveaux montants des loyers qui seront applicables selon les conditions énoncées dans le tableau ci-dessus.



2. Convention 2019-2021, Caserne Intercommunale des Crêtes, entretien des espaces verts

Monsieur le Maire, Jean ETIENNE, rappelle à l'assemblée délibérante :

Le casernement de sapeurs-pompiers, destiné à opérer le regroupement en un même site des casernements existants de Lachassagne, Marcy-sur-Anse et Pommiers, a été édifié en 2010, sur un terrain situé sur la commune d'Anse.

Les quatre communes ont accepté de prendre en charge, sans contrepartie financière de la part du SDMIS, les frais correspondants à l'entretien régulier des espaces verts.

La convention proposée, définit les modalités de consultation et de prise en charge des frais liés à cet entretien :

La commune de Pommiers aura la charge de l'organisation matérielle de la consultation des entreprises d'entretien paysager. Elle lancera la consultation tous les 3 ans.

A réception des offres, les représentants des quatre communes se réuniront pour effectuer le choix de l'entreprise attributaire.

Le coût de cet entretien sera divisé en 4 parts égales entre les 4 communes.

L'intégralité de la facture sera payée par la commune de Pommiers qui émettra les titres à l'encontre des trois autres communes pour la part leur revenant.

Cette convention pourra être reconduite par tacite reconduction.

Compte tenu de la nécessité d'entretenir les espaces verts de la caserne intercommunale des Crêtes,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes de Pommiers, Marcy-sur-Anse, et Anse

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

3. Colis de Noël 2019 pour les anciens et le personnel communal :

Pour les fêtes de fin d'année, une distribution des traditionnels colis de Noël est prévue en décembre, ces colis concernent les anciens de la commune de Lachassagne (+75 ans) et l'ensemble des agents municipaux et bénévoles.

Ces colis sont offerts par la municipalité pour un coût total de 2 203.44 € TTC, pour 76 colis commandés.

Les élus et des bénévoles communaux sont en charge de la distribution.

PROJETS EN COURS / TRAVAUX / VOIRIE / ASSAINISSEMENT

1. **SACSA (Syndicat d'Assainissement du Confluent Saône Azergues)** – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (année 2018) selon l'article D.2224-3 du C.G.C.T – Approuvé par le Comité Syndical en date du 26 septembre 2019, en application de l'article L.2224-5 du C.G.C.T, la délibération et le rapport annuel pour l'exercice 2018 a été transmis aux collectivités adhérentes et sont mis à disposition du public en Mairie.



2. **Aire de jeux et terrain Gémier** – Maintenance effectuée en date du 14 novembre 2019 par l'entreprise Euroludique pour un coût total de 648.00 € TTC. Le compte rendu de cette visite préconise de fermer et de supprimer certains équipements anciens de l'aire de jeux (datant de 2001) dont les matériaux et l'aménagement vieillissent, notamment :

- Le portique balançoire (épaisseur sable insuffisante, siège non conforme, bois vieillissant, distance de sécurité limite)
- Tour toboggan (bois vieillissant, glissière polyester dégradée, niveau 0 trop bas)
- Jeu à ressort (bois et peinture très dégradés, assemblages dégradés mais grippés)

Le Maire informe le conseil municipal que les mesures de sécurité nécessaires seront effectuées dès cette fin d'année, et qu'il appartiendra au prochain conseil municipal élu de décider s'ils souhaitent investir dans de nouveaux équipements. Des devis pour de nouveaux équipements vont être demandés à 3 entreprises.

Concernant le terrain multisports Gémier, il faut remplacer le panneau, demander les plaques au fabricant et réaliser des tests de stabilité – Devis entreprise Euroludique : 867.60 € TTC – **devis validé**

3. **Cantine scolaire**– Devis entreprise Les Bureaux d'Avila, pour du mobilier supplémentaire (chaises et chaises hautes) – 2 557.11 € TTC – **devis validé**

4. **Ecole** – Un devis va être demandé pour un onduteur qui permette d'empêcher l'arrêt de la chaudière lors des micro-coupures de courant.

RESSOURCES HUMAINES

1. Retour sur les entretiens annuels d'évaluation 2019 du personnel communal

Six agents communaux titulaires et ont été reçus par leurs supérieurs hiérarchiques en entretien individuel la semaine du 04.11.2019 au 08.11.2019 afin d'évaluer leur année 2019 au sein de la commune.

Un agent n'a pas pu être reçu cette année, compte tenu de son absence pour congés maladie depuis le 26 août 2019.

Les objectifs fixés pour l'année 2019 ont pu être évalués, et l'ensemble des agents communaux ont pu exprimer leurs besoins pour l'année 2020.

Les comptes-rendus de ces entretiens ont été remis au Centre de Gestion du Rhône fin novembre 2019 et conservés dans leur dossier personnel, qui accompagne l'agent de la fonction publique territoriale tout au long de la carrière.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appréciation finale de ces comptes-rendus, conditionne le taux du montant versé à chaque agent au titre du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), montant qui a été voté lors du vote du budget 2019, et qui sera versé en décembre 2019.

2. Centre de Gestion du Rhône (CDG69) – Convention 2020-2022 Médecine préventive

Monsieur le Maire, Jean ETIENNE, rappelle à l'assemblée délibérante :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent une adhésion à un service de médecine préventive.



La collectivité de Lachassagne adhère à un tel service depuis le 1^{er} janvier 1985.
Dans le cadre de la réorganisation de la mission de médecine préventive du cdg69 et de l'évolution de la tarification à compter du 1^{er} janvier 2020, les anciennes conventions prennent fin au 31 décembre 2019.

Le service de médecine préventive exerce les missions prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive, pour l'ensemble des agents, et notamment les actions en milieu de travail (AMT) et de surveillance médicale. Ces missions sont décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Cette adhésion s'effectue en contrepartie du versement d'une participation annuelle fixée par le conseil d'administration du cdg69 et qui s'élève, pour 2020, à 70 euros par agent et à 80 euros par agent à compter de 2021. Une pénalité financière de 40 € en cas d'absence injustifiée d'un agent s'applique. La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a d'adhérer à un tel service, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du cdg69 et d'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- **DE DIRE** que le montant de la participation est fixé à 70 euros par agent pour 2020 et 80 euros par agent à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ENFANCE – PETITE ENFANCE

1. Retour sur le Conseil d'école du 07.11.2019

Le compte rendu est affiché sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école côté portail, et a été transmis aux parents d'élèves et à la commission scolaire par mail.

2. Prévisions effectifs rentrée 2020

Effectifs prévisionnels pour l'année 2020-2021 : 141 élèves, le Maire rappelle qu'il s'agit bien d'un chiffre prévisionnel et qu'il varie constamment en fonctions des déménagements et des installations de nouvelles familles sur la commune.

FETES ET CEREMONIES

1. Retour sur la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11.11.2019

Très belle cérémonie, en présence de nombreux administrés, des élèves de l'école de Lachassagne, du corps des sapeurs-pompiers, et de la Jeunesse Ansoise.

Lors du dépôt de gerbe au monument aux morts, la chorale « Cœur d'hommes des Grisemottes » de Anse, a entonné la marseillaise accompagnée des élèves de l'école de Lachassagne.

La cérémonie fût clôturée par un pot républicain offert par la municipalité à la salle des fêtes.



2. Fête de l'hiver le samedi 07 décembre 2019

Organisée par l'association du Sou des écoles de Lachassagne :

- De 10h00 à 12h00 retrait des sapins et des caisses de champagne pré-commandés place du village, une dégustation de huîtres et vin blanc est proposée sur place,
- A partir de 18h00 vin chaud et saucisson au gène dans une agréable ambiance musicale à la salle des fêtes,
- A 18h30 arrivée du Père Noël qui proposera aux enfants des tours de calèche et des photos souvenirs.

3. Préparation cérémonie des vœux du Maire le samedi 04 janvier 2020 à 15h30

Dernière cérémonie pour M. Jean ETIENNE, le Maire de Lachassagne avant les prochaines élections municipales en mars 2020.

Une réflexion est menée sur l'organisation à mettre en place.

URBANISME

Dossiers en cours :

- DP BOURGEOIS / MOREIRA DA SILVA : Création et modification ouvertures
- DP CHAMBARD : Installation brise vue sur le mur
- DP BIGOT : Abri de jardin
- DP RECORBET : Pool house-piscine-abri de jardin
- DP CAILLON : Ravalement de façade
- DP VENIN : Travaux changement de destination
- DP CICLET : Restauration façades
- DP PELLERIN : Installation bloc de climatisation
- DP LUDI / Division en vue de construire

DIVERS

- Deux nouvelles activités sont proposées au Club de l'amitié, le tricot et la pétanque, les habitants qui souhaitent s'inscrire peuvent s'adresser à Mme SAINT-CYR au 04.74.67.14.50
- Le Maire souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à l'ensemble de son équipe municipale.

Jean ETIENNE,
Le Maire

